

## Commune de Bouzonville

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2015

sous la Présidence de Monsieur Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (21) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Clément LARCHER, M. Guy OLLINGER, M. Manuel RIOS, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNEN, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (4) : Mme Isabelle BELAID à M. Denis PAYSANT, M. Franck ISCH à M. Denis DELLWING, M. Alain LINDEN à Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN.

Excusé (1) : M. Jean-Marie SIBILLE

Absente (1) : Mme Aurélie THEOBALD

- Remerciements :

En propos introductif, M. le Maire remercie les membres des différentes commissions et groupes de travail qui ont contribué, en amont du Conseil Municipal, à préparer les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

- Minute de silence :

Sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats terroristes de Paris du 13 novembre 2015.

- Secrétariat de séance :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de nommer Mme Françoise DALSTEIN secrétaire de séance.

- Compte-rendu d'activité dans le cadre des délégations de fonction du Conseil Municipal au Maire depuis le 8 octobre 2015 :

o **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Dans le cadre du Droit de Préemption Urbain (DPU), la Commune de Bouzonville a été saisie des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

<b>Date</b>	<b>Immeuble</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Prix</b>	<b>Acquéreur</b>
09/10/15	42 rue de Sarrelouis	Consorts COURTE	123 000 €	POLAT Metin et FAROULT Mallory 42 rue de la République 57320 Bouzonville
26/10/15	12 rue de Copenhague	MONTCHARMONT Sophie et FORNARI Jeanne	112 000 €	M. Bernard MICHEL 13 La Tin-Chotte 57645 RETONFEY
02/11/15	7A rue de France	Caisse d'Epargne	40 000 €	M. MICHEL Sylvain 10 annexe Sainte Marie 57320 CHATEAU ROUGE
13/11/15	2A rue de France	DISTREVA Sarl	200 000 €	Mme FIGUS Sylvie 24 en fournirue 57000 METZ

○ **Abonnements et contrats**

M. le Maire de Bouzonville a renouvelé les abonnements et contrat de prestations de services suivants :

- Abonnement annuel 2016 au Mémento des infractions au Code de la route : cet opuscule recense par article et par code les infractions au code de la route et est utilisé par la Police Municipale. Le coût annuel est de 30,45 € TTC.
- Renouvellement du contrat de maintenance Microbib : Il s'agit du contrat de maintenance informatique souscrit à l'origine en 2012 pour le logiciel microbib utilisé à l'espace culturel. Le contrat a été renouvelé pour la période du 01/12/2015 au 30/11/2016 pour un coût de 542,40 € TTC.

○ **Attributions de marchés dans le cadre de la procédure adaptée**

M. le Maire a attribué les contrat suivants, dans le cadre de la procédure adaptée prévue par le règlement intérieur des marchés :

- Contrat de maintenance informatique pour le dispositif de vidéo protection : M. le Maire a souscrit un contrat de maintenance du dispositif vidéo protection de 3 ans avec effet au 9 octobre 2015, permettant les mises à jour logicielles, les prises en main et interventions à distance. Le coût est de 5 800 € hors taxes par an.
- Contrat en vue de la réalisation d'une étude pour l'aménagement du croisement de la RD 65 et de la RD 918 : l'aménagement de ce carrefour, pour y réaliser, le cas échéant un giratoire, porte sur le croisement des deux routes précitées à hauteur du magasin LIDL. La réalisation de l'étude a été confiée à l'agence départementale MATEC le 26 octobre 2015 pour un coût de 930 € hors taxes.

- Contrat en vue de l'aménagement du croisement de la rue de Sarrelouis et de la rue de la Petite Suisse : l'aménagement de ce carrefour suppose la destruction de deux immeubles vétustes appartenant à la Commune. L'aménagement pourrait inclure l'extension du parking existant en mitoyenneté avec la rue des tanneurs. L'étude a été confiée à l'agence départementale MATEC le 26 octobre 2015, pour un coût de 1 450 € hors taxes.
- Contrat de maintenance des poteaux d'incendie : le 14 octobre 2015, un contrat de maintenance des 53 poteaux d'incendie situés sur la ban communal (69 en tout) a été signé avec la Société des Eaux de l'Est (SEE), prenant effet le 1er octobre 2015, pour une durée d'un an, reconductible tacitement deux fois (soit une durée maximale de 3 ans). Le coût annuel de ce contrat est de 65 € hors taxes par poteau contrôlé.
- Contrat de fourniture d'électricité : dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, un contrat de fourniture d'électricité a été signé avec EDF pour les points de consommation d'une puissance égale ou supérieure à 36 KVa (c'est à dire au complexe sportif, ainsi qu'à la médiathèque). A l'origine, les offres reçues étaient les suivantes (coûts annuels TTC) :

Prestataire	Complexe sportif	Médiathèque
Alterna SAS	23 371,77 €	5 717,28 €
EDF	25 538,09 €	5 532,50 €

Le pouvoir adjudicateur ayant décidé de négocier avec les deux entreprises, le contrat a, en définitive, été attribué à EDF, pour une durée de 3 ans, au prix ci-après :

Prestataire	Complexe sportif	Médiathèque
EDF	25 370,06 €	5 437,08 €

- Marché de travaux en vue du ravalement de la façade de la mairie : Cette opération, prévue au budget a fait l'objet d'une consultation, dont les résultats furent les suivants :

Prestataire	Montant de l'offre en euros TTC
Etablissements DELESSE 57690 ZIMMING	15 492,60 €
Gilbert FORCA 57155 MARLY	15 714,00 €
Peintures Bernard 57320 BOUZONVILLE	13 822,20 €

Au vu des offres, le marché a été attribué à la société Peintures Bernard le 26 novembre 2015.

- Divers travaux de voirie et d'assainissement : suite à consultations, les marchés de travaux suivants ont été attribués le 14 octobre 2015 à la société SOTRAE (57100 Thionville) :

<b>Opération</b>	<b>Montant de l'offre en euros TTC</b>
Branchement des gouttières au Nautic Club	2 925,60 €
Réfection du chemin rue des vergers	4 002,00 €
Fourniture et pose de schiste parking du cimetière	2 667,60 €
Purge aux enrobés rue du 27 novembre	634,50 €
<b>Total</b>	<b>10 229,70 €</b>

Ces dépenses seront imputées sur l'opération budgétaire n°489, libellée "assainissement pluvial au Nautic Club" dotée d'un montant de 13 500 €

- Achat de tablettes numériques : suite à consultation de prestataires locaux, 19 tablettes numériques ont été commandées pour les élus municipaux :

Prestataire consulté	Offre pour 19 tablettes en € TTC
Atmosphere Informatique 57220 Boulay	Ne commercialise pas le produit demandé
REAL informatique 57320 Bouzonville	3 211,00 €
REEB informatique 57320 Bouzonville	3 237,60 €

Au vu des offres, la commande a été passée auprès de la société REAL Informatique le 26 novembre 2015.

○ **Question orale :**

M. le Maire a reçu samedi 28 novembre 2015 une demande de question orale sur le thème de la laïcité. Conformément au règlement intérieur, cette question sera posée en dehors de l'ordre du jour à la fin de la séance du Conseil Municipal.

**1. 2015113001 - Approbation de l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant :

- 01) 2015113001 Approbation de l'ordre du jour
- 02) 2015113002 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2015
- 03) 2015113003 Règlement intérieur pour l'attribution des marchés
- 04) 2015113004 Loyers 2016
- 05) 2015113005 Mutualisation du contrat d'assurance statutaire du personnel municipal
- 06) 2015113006 Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)
- 07) 2015113007 Tarif de la régie périscolaire
- 08) 2015113008 Gratification de stage
- 09) 2015113009 Indemnités du comptable de la collectivité
- 10) 2015113010 Acquisition d'un logiciel de répartition du produit de la chasse

- 11) 2015113011 Acquisition du matériel au profit de la psychologue scolaire
- 12) 2015113012 Subventions de fonctionnement 2015 aux associations
- 13) 2015113013 Projet Educatif Territorial (PEDT)
- 14) 2015113014 Transfert de terrain de l'Association Foncière à la Commune
- 15) 2015113015 Devis pour le programme de coupes 2016
- 16) 2015113016 Adhésion de communes du Syndicat d'Aménagement de la Nied Réunion (SAVNR)
- 17) 2015113017 Groupement de commande avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois
- 18) 2015113018 Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

**2. 2015113002 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2015

**3. 2015113003 - Règlement intérieur pour l'attribution des marchés**

La dernière modification du règlement intérieur en matière de marchés publics date du 22 février 2010 et n'est plus en conformité avec les évolutions réglementaires.

La commission propose à l'unanimité d'arrêter le règlement intérieur d'attribution des marchés à la procédure adaptée selon les modalités décrites ci-dessous :

MONTANT DE LA DEPENSE	DESCRIPTION DE LA PROCEDURE	ORGANISATION DE LA PUBLICITE (cumulatif)	POUVOIR ADJUDICATEUR
0 à 25 000 € HT	Commande directe sans publicité préalable	Dispense de toutes formalités	Autorité territoriale
25 000 à 207 000 € HT pour les fournitures et services et de 25 000 € HT à 5 186 000 € HT pour les travaux	Procédure adaptée au cas par cas	Publicité adaptée selon l'importance du marché : affichage à la porte de la Mairie et sur le site Internet municipal, dans un journal d'annonces légales	Conseil Municipal ou autorité territoriale sous réserve d'une délégation
Au delà de 207 000 € HT pour les fournitures et services et de 5 186 000 € HT pour les travaux	Appel d'offre obligatoire	Publicité au BOAMP et au JOUE	Commission d'appel d'offres

La commission des finances propose également à l'unanimité que les valeurs des seuils soient définies à titre indicatif en fonction des évolutions réglementaires à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission des finances.

#### **4. 2015113004 - Loyers 2016**

L'indice de référence des loyers au premier trimestre 2014 était de 125,00. Ce même indice a été de 125,19 pour le premier trimestre 2015. Le coefficient d'évolution sur un an est donc de 1,0015, soit une augmentation de 0,15 %. L'application du maximum d'évolution réglementaire conduirait donc à appliquer les loyers suivants en 2016 (arrondi à l'euro le plus proche) :

Locataire	Situation du logement	Loyer mensuel	
		2015	2016
SOYER Martin	1 rue du Maréchal Ney	222,00	222,00
ERHMINGER Gérard	1 rue du Maréchal Ney	636,00	637,00
DAL PRA David	52 annexe de Benting	227,00	227,00
HILT Carmen	52 annexe de Benting	433,00	434,00
WANGON Ghislaine	20 rue de Sarrelouis 1er étage	337,00	338,00
SEYBOLD Olivier	20 rue de Sarrelouis RDC	337,00	338,00
SCHECK Daniel	23 rue des résistants	540,00	541,00
Vacant	3 place du Général de Gaulle	640,00	641,00

La commission des finances, après en avoir débattu, propose à l'unanimité d'arrêter le montant des loyers 2016 selon le détail susmentionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les loyers 2016 conformément à la proposition de la commission des finances.

#### **5. 2015113005 - Mutualisation du contrat d'assurance statutaire du personnel municipal**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux;

M. le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de Bouzonville de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune de Bouzonville;

- que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'éventuelle l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte de s'associer à la consultation du Centre de Gestion de la Moselle,
- charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès des entreprises d'assurance agréées, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,
- précise que la convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
  - o agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
  - o agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique
- indique que la convention devra prendre effet au 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation,
- précise que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure,
- autorise M. le Maire de Bouzonville à signer les conventions en résultant.

#### **6. 2015113006 - Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)**

Mme Sevda DEMIRCI se propose d'ouvrir une pâtisserie snack ambulante les vendredis de 8 heures à 13 heures 30. L'emplacement serait rue de France à l'entrée du parking.

S'agissant d'un terrain communal, cette occupation suppose de fixer un tarif d'occupation du Domaine Public.

La Commission des Finances propose à l'unanimité un tarif forfaitaire de 15 € par mois, sans branchement électrique, sauf le Vendredi Saint où le tarif spécifique s'appliquera.

Une convention spécifiant les conditions précises d'utilisation sera signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission des Finances.

#### **7. 2015113007 - Tarif de la régie périscolaire**

Le tarif de la régie périscolaire date de janvier 2010 et doit être mis à jour, les quotients familiaux ayant changé.

Par souci de simplification, les tarifs proposés à l'unanimité par la Commission des Finances sont les suivants en euros:

	<b>7H30 à 8H30 et 11H30 à 12H30</b>	<b>Accueil méridien avec cantine</b>	<b>Accueil du soir</b>
Enfants domiciliés à Bouzonville	1,00 €	3,50 €	2,00 €
Enfants non domiciliés à Bouzonville	2,00 €	5,50 €	4,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission des Finances.

#### **8. 2015113008 - Gratification de stage**

M. Michell DITTGEN a effectué un stage en Mairie de Bouzonville, ainsi qu'à l'Espace Culturel du 10 août au 16 octobre 2015.

Il a effectué un réel travail dans les deux services précités.

La convention ne prévoyait aucune indemnisation.

La Commission des Finances, par 13 voix pour et 1 abstention propose cependant de gratifier M. Michell DITTGEN à hauteur du tarif horaire de 3,30 € en vigueur au moment de la signature de la convention de stage. Cette gratification est exonérée de charges sociales pour la Commune et pour le stagiaire.

La gratification totale serait de 1 155,00 € pour 350 heures de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour et 1 abstention de suivre l'avis de la Commission des Finances.

#### **9. 2015113009 - Indemnités du comptable de la collectivité**

Mme Isabelle FLAUDER, comptable de la collectivité, sollicite une indemnité de conseil brut de 725,68 € au taux de 100 % pour l'exercice 2015. Elle ne sollicite pas d'indemnité de confection du budget.

La Commission des Finances, après en avoir débattu propose à l'unanimité de fixer le taux de l'indemnité de conseil à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission des Finances.

### **10. 2015113010A - Acquisition d'un logiciel de répartition du produit de la chasse**

Le protocole informatique de répartition du produit de la chasse a changé. La Commune est contrainte de faire l'acquisition d'un produit permettant d'effectuer ce travail. Le produit proposé est le logiciel Matrix d'un coût de 750 € hors taxes, hors coûts de formation et de maintenance.

La Commission, par 13 voix pour et 1 abstention décide de faire l'acquisition du logiciel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour et 1 abstention de suivre l'avis de la Commission des Finances.

### **10. 2015113010B Répartition du produit de la chasse**

Le Conseil Municipal

Considérant que conformément à la consultation effectuée par la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement ou en partie, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail,

Considérant que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance),

Considérant que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent une évolution du logiciel,

Décide, à l'unanimité :

- de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2024 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 138,89 € via la Trésorerie de Bouzonville, pour le déduire du montant du produit encaissé,
- de refacturer via la Trésorerie de Bouzonville, après déduction du solde à percevoir pour le logiciel, le coût des frais de gestion pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2024 inclus. Le nouveau montant estimé sera déduit du montant du produit encaissé à compter de l'année 2015.

### **11. 2015113011 - Acquisition de matériel au profit de la psychologie scolaire**

Mme Sylvie PERSCH, psychologie scolaire, sollicite l'acquisition d'une mallette pédagogique pour les enfants dont elle assure le suivi, essentiellement au Groupe Scolaire Pol Grandjean.

L'Education Nationale ne finance pas ce matériel.

La première de ces mallettes coûte 1 183 € hors taxes, avec un abonnement pour mises à jour, le coût global serait de 1 282 € hors taxes.

La Commission des Finances propose à la majorité de ses membres que la première mallette soit acquise par la Commune de Bouzonville et la deuxième serait laissée à la charge des autres collectivités concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission des Finances.

### **12.2015113012 - Subventions de fonctionnement aux associations**

M. le Maire rappelle que la promotion des activités physiques sportives, et culturelles sont des priorités. Le soutien de la ville aux associations se matérialise autant par une aide financière que par une aide logistique.

Comme indiqué au Conseil Municipal du 8 octobre 2015, les associations sont classées par catégories, auxquels sont associés des indices en fonction de critères divers (participations aux manifestations organisées par la commune, catégories d'âges, nombre de licenciés, ...).

Les montants résultant des calculs sont globalement cohérents, avec parfois cependant des variations relativement importantes dans certains cas, sans qu'il soit tenu compte des demandes des associations (dans certains cas la subvention serait supérieure à leur demande).

La Commission des Finances propose cependant, à l'unanimité, pour 2015, de reconduire les montants attribués en 2014, pour la catégorie 1, pour permettre une mise en place des critères d'attributions pour 2016.

Pour la catégorie 2, le barème de base est de 400 €, avec cependant une majoration liée à la participation aux événements organisés par la ville. Le montant forfaitaire est de 500 € pour la catégorie 3, avec les mêmes éventuelles majorations.

Le montant attribué à ces associations resterait également identique à celui de 2014.

Il va bien entendu de soi qu'à terme, le montant total n'excéderait pas à terme les demandes formulées par les associations concernées.

Le financement de certaines associations doit plutôt à être considéré comme un paiement de cotisations et non assimilé à des subventions (prévention routière, SHAN, etc.). Elles auront vocation à être examinées hors de ce cadre.

Enfin, des associations n'ayant pas leur siège à Bouzonville ont fait des demandes non prises en compte par la commission.

La question des avantages à nature reste à approfondir.

Les tableaux récapitulatifs indiquant les subventions attribuées en 2014, les demandes présentées au titre de 2015 et les montants proposés par la Commission des Finances sont annexés au présent compte-rendu.

Les montants des subventions 2015 seront dûment notifiés aux associations avec indication de l'incidence possible de la mise en œuvre différée de ces critères sur le montant de leur subvention. Les formulaires de demande de subvention 2016 seront joints à cet envoi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions de fonctionnement 2015 aux associations conformément au tableau annexé au compte-rendu, pour un montant global de 178 600 €.

### **13.2015113013 - Projet Educatif Territorial (PEDT)**

Le comité de pilotage du 25 novembre a approuvé le PEDT de la Commune de Bouzonville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le PEDT présenté par le comité de pilotage et annexé au compte-rendu.

### **14.2015113014 - Transfert de terrain de l'Association Foncière**

Le chemin reliant le Parc de la Nied au lieu dit "La plage" est actuellement un chemin d'exploitation, c'est-à-dire la propriété de l'Association Foncière de Bouzonville (AFB).

Afin de permettre son aménagement dans le cadre de la deuxième tranche de travaux du Parc de la Nied, il y a lieu de le transformer en chemin rural. En d'autres termes, l'emprise de l'actuel chemin d'exploitation, cadastré section 40, parcelle numéro 63, d'une contenance de 64,11 ares, a vocation à être cédé par l'AFB à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à rédiger l'acte de vente en la forme administrative en vue de l'acquisition auprès de l'association foncière de la parcelle cadastrée section 40, parcelle n°63,
- d'autoriser M. Roland GLODEN à représenter la Commune pour signer l'acte de vente.

### **15.2015113015 - Devis pour le programme de coupe 2016**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 octobre a approuvé le programme de coupe forestière 2016.

L'ONF a transmis les devis correspondant à ces travaux comme suit :

Prestation	Prestataire	Coût TTC
Assistance Technique à Donneur d'ordre	ONF	1 108,80 €
Abattage et débardage	Entreprises*	5 430,70 €
Cubage et classement	ONF	723,40 €
Matérialisation des lots de bois de chauffe	ONF	1 283,39 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 546,29 €</b>

\* dont 3 080 € TTC pour l'abattage, selon devis et contrat de prestation de service présenté par l'entreprise Alexandre GOETZ et 2 350,70 € TTC présenté par M. Damien KIEFFERT, pour le débardage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les devis afférents au programme de coupe 2016.

Le Conseil Municipal décide également à l'unanimité d'autoriser la prévente du hêtre en bois d'œuvre, pour un volume estimé à 101 m<sup>3</sup>, pour un coût de 75 € hors taxes par m<sup>3</sup>.

### **16.2015113016 - Adhésion de communes du Syndicat d'Aménagement de la Nied Réunie (SAVNR)**

Par délibération en date du 14 octobre 2015, notifiée à la Commune de Bouzonville le 30 octobre 2015, le SAVNR a décidé d'accepter l'adhésion de deux nouvelles communes : Grindorff – Bizing et Charleville sous Bois.

En application des articles L 5211-18 et L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres du SAVNR disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions dans les conditions de majorité qualifiées prévues pour la création du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion des communes de Grindorff – Bizing et Charleville sous Bois au SAVNR.

### **17.2015113017 - Groupement de commande avec la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB)**

Par délibération en date du 23 septembre 2014, le Conseil Municipal avait répondu favorablement au projet de mutualisation de certains services proposé par la CCB.

Les services envisagés par la CCB étaient les suivants :

- les avaloirs,
- la dératisation,
- l'éclairage public,
- la création d'une fourrière animale.

Dans la délibération précitée, le Conseil Municipal avait retenu toutes les compétences susmentionnées à l'exception de l'éclairage public.

En pratique, pour des raisons liées aux contrats existants, seul le curage des avaloirs avait été mis en place à titre transitoire (pour l'année 2015) avec la société RICHARD ASSAINISSEMENT.

Par délibération en date du 29 septembre 2015, notifiée le 9 octobre 2015, la CCB envisage à présent de mutualiser complètement les services suivants à partir du

1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois (4 ans en tout au maximum) :

- la dératisation,
- le nettoyage des avaloirs,
- l'entretien de l'éclairage public.

Compte tenu du contrat de dératisation existant et de la teneur de la décision du Conseil Municipal du 23 septembre 2014, la Commune de Bouzonville est susceptible d'adhérer à ce nouveau groupement de commande comme suit :

- le curage des avaloirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- la dératisation à compter du deuxième semestre 2016.

M. le Maire de Bouzonville, soucieux de ne pas retarder la procédure de mise en concurrence par voie de marché a déjà répondu en ce sens à M. le Président de la Communauté de Communes par courrier en date du 26 octobre 2015, sous réserve d'une décision ultérieure du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entériner les termes de l'adhésion de la Commune de Bouzonville au groupement de commande communautaire tels que décrits ci-dessus.

### **18.2015113018 - Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015 sous le numéro 2015-991.

Le renforcement de la Coopération Intercommunale prévoit, entre autres que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propres devront avoir une population d'au moins 15 000 habitants au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette ambition se traduit par la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Le Préfet de Moselle a présenté son projet de schéma aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Les Collectivités locales ont un délai de 2 mois à compter de la notification du 15 octobre 2015 du projet de SDCI pour se prononcer.

S'agissant de la Communauté de Communes du Bouzonvillois, le projet consisterait en une fusion avec la Communauté de Communes des trois frontières (CC3F) dont le siège est situé à Sierck les Bains.

Un tour de table est organisé.

Les membres du Conseil Municipal, invités à se prononcer sur le projet, ne rejettent pas par principe l'idée d'une fusion de la Communauté de Communes du Bouzonvillois (CCB) avec la Communauté de Communes des trois frontières (CC3F). Toutefois, le périmètre d'une intercommunalité plus large aurait du inclure en plus soit la Communauté de Communes du Pays Boulageois (CCPB) ou la Communauté de Communes de la Houve (CCH), voire les deux. Le bassin de vie du bouzonvillois est en effet composé des communes de la CCB, mais aussi d'une partie des Communes du Boulageois et des communes membres de la CCH (le pays dit de la "Bach"). Une ouverture vers Cattenom n'est pas à exclure.

Ainsi, le Conseil Municipal, interrogé par M. le Préfet uniquement sur l'opportunité d'une fusion entre la CCB et la CC3F et après en avoir délibéré, se prononce par 21 voix contre et 4 pour ce projet.

Les préférences des membres du Conseil Municipal, outre la fusion avec la CC3F vont vers la Communauté de Communes de la Houve, la Communauté de Communes du Pays Boulageois et la Communauté de Communes de Cattenom et environs. Ces votes sont distincts et ne s'excluent pas mutuellement.

### **Question orale au Maire**

M. le Maire a transmis aux membres du Conseil Municipal et pour information un document intitulé "Laïcité - Le Vade-mecum de l'AMF", publié par l'Association des Maires de France (AMF).

Mme Marie-Christine AUBIN, à la lecture de ce document a sollicité par écrit, le samedi 28 novembre 2015, la possibilité de poser une question au Maire de Bouzonville lors du prochain Conseil Municipal sur le thème de la laïcité.

La demande ayant été faite dans les forme et dans les délais prescrits par le règlement intérieur du Conseil Municipal, M. le Maire cède la parole à Mme Marie-Christine AUBIN.

Mme Marie-Christine AUBIN souhaite céder à son tour la parole à M. Guy OLLINGER pour formuler sa question.

M. Guy OLLINGER s'offusque de la position de l'AMF selon laquelle le strict respect de la séparation de l'église et de l'Etat implique que les Communes n'installent plus de crèches sur la voie publique ou dans les bâtiments publics pendant les fêtes de fin d'année.

M. le Maire se prononce en faveur du maintien des crèches car il ne saurait être question de nier le patrimoine historique et culturel de notre territoire ou de faire l'impasse sur les traditions locales, tout en étant attaché aux principes de la laïcité.

## ANNEXE - SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS

CLASSEMENT PAR CATEGORIE	2014	Demande 2015	Vote du Conseil
<b>CATEGORIE SPORTS 1</b>			
<b>SPORTS COMPETITIONS</b>			
COB	1 1	16 500	17500 <b>16 500</b>
Handball Club	1 1	18 000	18000 <b>18 000</b>
<b>SPORTS COMPETITIONS ET LOISIRS</b>			
La gaule bouzonvilloise	1 2	0	0 <b>0</b>
Nautic club	1 2	4 000	5000 <b>4 000</b>
Judo club	1 2	3 500	6200 <b>3 500</b>
Karting club	1 2	750	1000 <b>750</b>
Tennis club	1 2	5 000	7000 <b>5 000</b>
AS Hirondelle	1 2	800	2300 <b>800</b>
Boule bouzonvilloise	1 2	700	700 <b>700</b>
Cercle des nageurs de Bouzonville	1 2		
Compagnie des archers	1 2	900	1200 <b>900</b>
Art martial bzv	1 2	500	1620 <b>500</b>
<b>SPORTS LOISIRS</b>			
Bouzonville athlétic club	1 3	1 000	500 <b>500</b>
Gymnastique et détente pour adultes	1 3	600	800 <b>600</b>
COB Anciens	1 3	250	 <b>250</b>
Marcheurs de la Nied	1 3	250	500 <b>250</b>
<b>sous total</b>		<b>52 750</b>	<b>62 320</b> <b>52 250</b>
<b>CATEGORIES 2 MULTIACTIVITE ET AUTRES</b>			
Artisanat récréatif	2	0	0 <b>0</b>
Discus club	2	900	900 <b>900</b>
MJC	2	2 000	2000 <b>2 000</b>
FNACA	2	300	300 <b>300</b>
Groupement porte drapeaux	2	300	300 <b>300</b>
Médaillés militaires	2	150	150 <b>150</b>
UNC AFN	2	250	250 <b>250</b>
ALAI ANAI			
Amicale des collectionneurs	2	300	300 <b>300</b>
Amicale des donneurs de sang	2		
Association de l'amitié	2	400	0 <b>0</b>
ARDDS	2	500	500 <b>500</b>
Nied d'abeilles	2	500	500 <b>500</b>
Société avicole*	2	500	 <b>500</b>
Les amis de la santé*	2		non chiffrée <b>400</b>
<b>sous total</b>		<b>6 100</b>	<b>5200</b> <b>6 100</b>
<b>CATEGORIE 3 CULTURE</b>			
Autour de l'abbatiale	3		

<b>CLASSEMENT PAR CATEGORIE</b>		<b>2014</b>	<b>Demande 2015</b>	<b>Vote du Conseil</b>
Crescendo	3	1 500	1500	<b>1 500</b>
Heckling patrimoine	3			
Barytenbas	3	250	2500	<b>250</b>
<b>sous total</b>		<b>1 750</b>	<b>4000</b>	<b>1 750</b>
<b>CATEGORIE SPECIFIQUE</b>				
Chorale Ste Croix	C S	800	1000	<b>800</b>
<b>HORS CATEGORIE</b>				
Conservatoire de Musique	HC	81 000	81000	<b>81 000</b>
OHVB	HC	7 000	7000	<b>7 000</b>
IAB fonctionnement	HC	800	1000	<b>800</b>
IAB Manif culturelles	HC	6 000	5600	<b>5 600</b>
IAB Autres manifs	HC	17 000	10000	<b>10 000</b>
IAB Rep zic fête de l'été	HC	10 000	11700	<b>11 700</b>
<b>sous total</b>		<b>121 800</b>	<b>116300</b>	<b>116 100</b>
<b>AUTRES DEMANDES</b>				
SHAN		50	50	<b>50</b>
Prévention routière		50	50	<b>50</b>
Amicale sapeurs pompiers JSP			non chiffrée	
AS Hironnelle grand prix de la ville		1 500		<b>1 500</b>
ALAI (ex ANAI)			non chiffrée	
ADOT 57			non chiffrée	
APEDA Moselle			non chiffrée	
AFM Téléthon			non chiffrée	
Solidarité défense			non chiffrée	
AFSEP			non chiffrée	
<b>TOTAL</b>		<b>184 800</b>	<b>188 920</b>	<b>178 600</b>

\* il s'agit d'un montant maximal, sous réserve de présentation d'un dossier de demande de subvention

## Projet Éducatif Territorial (PEDT) de

*BOUZONVILLE*



Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :	
Nom et prénom de l' élu de référence	Denis PAYSANT
Fonction	Maire
Adresse	Place du Général de Gaulle 57320 BOUZONVILLE
Téléphone	03 87 78 44 44
Adresse électronique	<a href="http://www.mairie-bouzonville.fr/contact">http://www.mairie-bouzonville.fr/contact</a>

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	Marie-Christine VENNER
Fonction	Adjointe au Maire
Adresse	Place du Général de Gaulle 57320 BOUZONVILLE
Téléphone	03 87 78 44 44
Adresse électronique	<a href="mailto:mc.venner@mairie-bouzonville.fr">mc.venner@mairie-bouzonville.fr</a>

## Sommaire

- 1 **Quel est votre territoire ?**
- 2 **Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?**
- 3 **Comment le PEDT a-t-il été élaboré ?**
- 4 **Comment le périscolaire est-il mis en place dans le cadre de la réforme ?**
- 5 **Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?**

**Signataires du projet**

**Vous souhaitez nous contacter ?**

*Ce document constitue une trame indicative de PEDT, vous pouvez le saisir directement au format numérique.*

*Une fois complété, vous pourrez le transmettre à la DDCS et à la DSDEN pour instruction et validation.*

*Les cadres gris apportent des éléments de réflexion sur les différents paragraphes traités. Vous pourrez utiliser les fiches jointes comme des repères méthodologiques.*

***Le PEDT se décline à partir :***

- **d'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **d'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- **d'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

# 1 Quel est votre territoire ?

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
- BOUZONVILLE	4033
-	

Indiquer la date à laquelle les éventuelles dérogations à l'organisation scolaire ont été accordées :...../...../.....

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)
Niveau maternel (moins de 3 ans)	26
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	112
Niveau élémentaire :	216
Niveau secondaire :	0

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	1
École(s) primaire(s)	1
École(s) élémentaire(s)	1

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui       Non

**Atouts** du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex :description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif,...) :

La commune bénéficie d'une piscine appartenant à la Communauté de Communes du Bouzonvillois ainsi qu'un complexe sportif et culturel. Elle comprend un nombre important d'associations sportives et culturelles. Depuis la rentrée 2012, l'école maternelle de la Petite Ondine et l'école primaire Pol-Grandjean ne forme désormais plus qu'un groupe scolaire qui accueille 359 élèves sous la direction de M. Patrick Frenzel. Elle comprend une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) avec l'objectif de scolariser tous les élèves et de permettre aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire en milieu ordinaire.

**Freins** liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

La commune est le siège d'un établissement privé (Institut La providence - 906 élèves) qui pratique la semaine de 4 jours pour la maternelle (137 élèves) et le primaire (195 élèves).

Le groupement scolaire Pol-Grandjean est située en zone sensible, en raison notamment de la proportion de population d'origine étrangère, essentiellement turque. Les Catégories Socio-Professionnelles apparaissent assez défavorisées ; la langue française n'est pas pratiquée dans le milieu familial ; peu ou pas de suivi à la maison pour les leçons.

Ces élèves bénéficient, sur la base du volontariat d'un Enseignement de Langue et Culture d'Origine (ELCO), dans le cadre des accords bilatéraux France-Turquie de 1978. Il se déroule les lundi, mardi et jeudi après les cours, suivant les niveaux scolaires de élèves.

Le décret n° 2013-707 du 2 août relatif au projet éducatif territoriale prévoit dans son premier article que :

« Le projet éducatif territorial dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement, par la commune siège de ces écoles, ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales ».

Précision sur les **domaines de compétence** acquis

Commune		EPCI ou SIS
<input type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

<b>Avant la réforme, offre du territoire</b>	
<b>Garderie périscolaire</b> (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDCS, aucune norme d'encadrement)	<input type="checkbox"/>
<b>Accueil périscolaire</b> (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles)	<input type="checkbox"/>

**Avant la réforme, dispositifs existants :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local                     | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local                    | <input type="checkbox"/> contrat local d'accompagnement        |
| <input type="checkbox"/> Contrat de ville                          | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse   |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé |  |

Précisez : .....Intervention en milieu scolaire .....La commune prenait en charge durant le temps scolaire des animations sportives et musicales (200 h pour l'école élémentaire Pol Grandjean.....

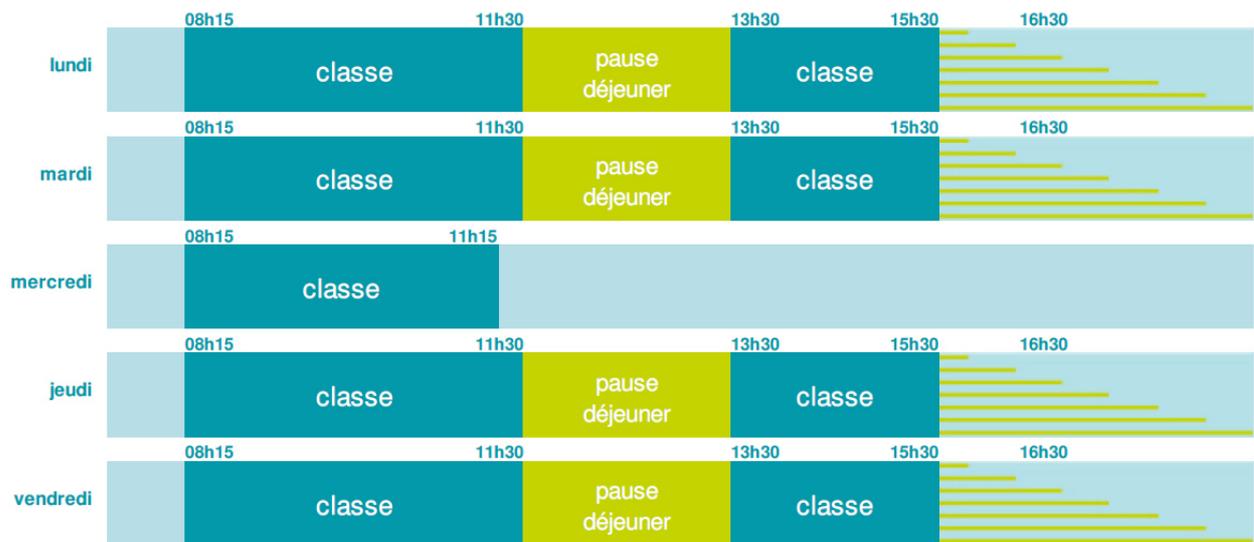
## 2

### Quelles sont les modalités d'organisation des rythmes scolaires ?

Périodes de la journée et / ou de la semaine concernées par le PEDT :

A partir du second trimestre de l'année 2015/2016, les nouvelles activités se dérouleront à partir de 15H30 tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Les horaires dépendront des activités et des disponibilités des associations.

Joindre un (ou plusieurs) tableau(x) précisant l'organisation du temps scolaire et périscolaire



Précisez le positionnement des activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Les APC se déroulent de 15h30 à 17H, sauf le vendredi. Il faut tenir compte également de l'Enseignement ELCO qui se déroulent sur les mêmes horaires le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h00 et le mercredi de 10h20 à 11h50. Les activités périscolaires seront déployées sur l'ensemble de la semaine afin de pouvoir toucher le maximum d'élève, malgré ces activités et enseignements.

### Comment le PEDT a-t-il été élaboré ?

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
- Commune de Bouzonville - Périscolaire : Roland ARNOULD, directeur du temps libre - DDCS de la Moselle - Education Nationale <ul style="list-style-type: none"> <li>• FRENZEL Patrick, Directeur de l'Ecole Philippe ROBINET, Inspecteur de l'Education Nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Judo Club de Bouzonville</li> <li>• Conservatoire Municipal de Musique de Bouzonville</li> <li>• SHAN – Section des Pays de Nied</li> <li>• Gymnastique et détente pour adulte</li> <li>• Gau un Griis</li> <li>• Les Ailes de la Nied dit «Silver Fox»</li> <li>• Handball club</li> <li>• Tennis club</li> <li>• Tennis de table</li> <li>• Société Avicole de Bouzonville et environs</li> <li>• Kart-club</li> <li>• Nautic Club</li> <li>• COB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parents d'élèves</li> <li>- Fédération Culture et Liberté</li> </ul>

#### Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

Il s'est réuni le 25 novembre 2015 pour conclure les travaux des différents groupes de travail. Il a réuni l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de Bouzonville, tous engagés dans une démarche innovante depuis la rentrée. Il a réalisé un état des lieux pour enrichir la collaboration entre les acteurs et proposer d'éventuelles évolutions et améliorations au bénéfice des jeunes du territoire. Il avait été précédé d'un certain nombre de réunions de préparation avec les différents acteurs.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui  Non

Si oui, précisez les thématiques, observation, etc :

Plusieurs réunions de travail (3 et 17 septembre, 6 octobre) se sont déroulées avec les acteurs associatifs pour élaborer des contenus d'animation suivant la logique compétence

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Une réunion de travail a été réalisée le 12 novembre en présence de la commission scolaire.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

2 fois par an.

#### **Decret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :**

##### **« Article 3**

*L'évaluation de l'expérimentation prévue au I de l'article 2 fait l'objet, six mois avant son terme, d'un rapport réalisé par le comité de pilotage mentionné à l'article L.551-1 du code de l'éducation réunissant l'ensemble des partenaires du projet éducatif territorial signataires de la convention mentionnée au I de l'article 1<sup>er</sup> et transmis au préfet de département et au recteur d'académie(...) »*

Autres modalités de fonctionnement :

.....

## Comment le périscolaire est-il mis en place dans le cadre de la réforme ?

### Locaux

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.)

Oui  Non

Autre précisez : en fonction des créneaux horaires disponibles en tenant compte des autres utilisateurs (Dojo, Gymnase).....

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.)

Oui  Non

Autre précisez.....gymnase utilisé par le collègue dans la journée, les clubs sportifs dans la soirée.

### Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

- favoriser l'épanouissement des jeunes par le développement de nouvelles compétences ou l'application de connaissances ; les activités ont pour finalité de favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques, ainsi que son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité et en tant que citoyen.
- renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de destin tout en permettant aux jeunes d'être auteurs et acteurs.

#### **Objectif éducatif :**

*Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.*

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, ...) :

Dans le cadre du travail de recensement des activités proposées par les associations locales, nous les avons présentées en fonction des compétences qu'elles induisent chez l'enfant :

#### 1. Communiquer dans la langue officielle

- Savoir écouter les autres et comprendre un message oral
- Prendre la parole et s'exprimer de manière compréhensible
- Construire un discours logique et décrire des situations
- Raconter, décrire, questionner, expliquer en utilisant un vocabulaire adaptés à ses interlocuteurs
- Exprimer ce qu'il ressent
- Rechercher des informations pertinentes à l'oral ou à l'écrit
- sélectionner les informations utiles et les synthétiser
- Inventer

#### 2. Communication dans une ou plusieurs langues étrangères

- D'écouter (concentration) une langue étrangère
- Prononcer des mots de façon audible
- Elaborer des phrases simples et employer un vocabulaire simple
- Développer son attrait pour un monde étranger qu'il apprend à connaître et à aimer

#### 3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies

- Lire et interpréter un énoncé mathématique ou technique
- Reconnaître, organiser, trier des données utiles

- Représenter et analyser une situation mathématique
- Résoudre un problème
- Organiser ses connaissances scientifiques et technologiques
- Démonter, analyser et objet simple afin d'en comprendre le fonctionnement
- Créer un objet répondant à une fonction définie (livre animé, cerf-volant ...)
- Se situer ou situer des dates ou périodes dans l'échelle du temps
- Se localiser ou localiser une espace géographique (pays, ville, région montagne ...), économique (agricole, industrielle...)

#### 4. **Compétence numérique**

- S'approprier le matériel informatique (ordinateurs, périphériques)
- Comprendre un logiciel et l'utiliser
- Mémoriser les chemins d'accès pour réaliser une tâche précise
- Utiliser internet pour la recherche de renseignements
- Discerner les atouts et les dangers d'internet

#### 5. **Apprendre à apprendre**

- Gérer son temps
- Gérer la situation
- Planifier
- Anticiper

#### 6. **Compétence sociale et civique**

- Comprendre et expliquer les règles de vie communes (hygiène, sécurité, tenue, discipline)
- Connaître des règles élémentaires de sécurité routière (espaces de jeux, de circulation piétonne, à vélos ...)
- Mémoriser certains éléments de vie civique (maire, conseil municipal, suffrage universel...)
- Elaborer et respecter un règlement intérieur
- Reconnaître les droits et les devoirs de chacun (au sein d'un groupe, d'une classe, d'une famille)

#### 7. **Esprit d'initiative et d'entreprise (capacité de passer des idées aux actes)**

- créer, concevoir (un projet, un objet, un écrit...)
- formuler une opinion ou idée nouvelle

#### 8. **Sensibilité et expression culturelles, créativité**

- Conscience de l'importance de l'expression créatrice d'idées, d'expériences et d'émotions sous des formes multiples (musique, arts du spectacle, littérature et arts visuels)
- Mémoriser (une chanson, une musique, une peinture, une première culture artistique...)
- Reproduire (une forme, un dessin, une construction)
- Apprivoiser les matériaux et les objets afin savoir les utilisés, les détourner, les transformer
- Avoir envie et être capable de créer
- Maîtriser les possibilités du corps par le chant et la danse
- Reconnaître et manipuler des instruments, des signes, des outils spécifiques à la création ou reproduction d'œuvres d'art



## Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input type="checkbox"/> Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)
<input checked="" type="checkbox"/> Non	

Précisez :

Nombre de personnes concernées :

.....

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) :

.....

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE :

.....

Thématiques de formations privilégiées :

.....

## Accueil des publics particuliers

### Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

Oui       Non

Autre : mise en place d'un protocole individualisé, en relation avec les parents tenant compte des spécificités de l'enfant et de la capacité d'accueil (encadrement, locaux).....

Envisagez-vous des formations particulières pour l'encadrement des enfants en situation de handicap ?

Oui       Non

Autre: l'interaction avec la famille peut aussi être considérée comme faisant partie de la formation des animateurs. Les parents, qui connaissent bien les capacités et les difficultés de leur enfant, peuvent accompagner la bonne préparation de l'accueil en donnant les clefs de compréhension du handicap.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

La réussite du projet d'accueil est liée à la préparation avec l'équipe enseignante et la famille.

### Enfants de moins de 6 ans

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire       Scolaire       Périscolaire et scolaire

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

Les activités sont adaptées aux besoins de chaque enfant.....

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

L'équipe pérenne du périscolaire assurera les temps de transition et permet à l'enfant de bénéficier de repères.....

## Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

Via les parents d'élèves et communication par bulletin d'info communal et bulletin municipal .....

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Les inscriptions se feront par semestre ou par trimestre afin de favoriser la continuité de l'animation, mais en tenant compte des propositions des intervenants.

Contribution financière des familles le cas échéant pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?

Une contribution sera demandée, en prenant le soin qu'elle permette la participation de tous. La grille tarifaire sera proposée par la commission scolaire et sera entérinée en Conseil Municipal.

## Évaluation du projet

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés)		
Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Favoriser l'épanouissement des jeunes	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evolution de l'implication et de l'engagement des élèves en milieu scolaire</li> <li>2. Evolution des effectifs au sein des associations participantes</li> <li>3. Nombre de projets mises en œuvre à l'initiative des enfants</li> </ol>	<p>Les enfants bénéficiaires de l'action ont-ils développé de nouvelles compétences ? Parviennent-ils à les exprimer tant sur le temps scolaire qu'extrascolaire ? De nouveaux projets à l'initiative des jeunes vont-ils voir le jour ?</p> <p>Les enfants bénéficiaires de l'action ont-ils amélioré leur résultat scolaire ? L'expérimentation a-t-elle favorisé l'adhésion d'enfants dans les associations participantes ?</p>
Renforcer la continuité des projets éducatifs	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réunions entre l'école et les associations</li> <li>2. Evolution du projet d'école (en adéquation)</li> </ol>	<p>L'action a-t-elle permis de rapprocher le projet d'école des associations, de favoriser le dialogue entre le corps enseignant et le monde associatif et une continuité pédagogique dans l'écriture des projets d'école et des associations ?</p>
Améliorer la qualité de vie des familles en respectant le rythme de l'enfant	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de mise en œuvre de procédure sur l'articulation des temps.</li> <li>2. Retour des parents</li> </ol>	<p>La mise en œuvre de l'expérimentation a-t-elle pris en compte le rythme de chaque enfant ? Quelles initiatives ont été mises en place ?</p>
Permettre la qualité des interventions par la stabilité des intervenants	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Type d'emploi développé (durée, emplois partagés...)</li> <li>2. Origine géographique des personnes embauchées</li> </ol>	<p>L'expérimentation a-t-elle permis aux structures participantes de redéfinir leur projet associatif ? A-t-elle permis de développer des emplois au sein des structures et ainsi de dynamiser l'emploi sur le territoire ? La coordination de l'action a-t-elle permis la</p>

	3. Turn-over des intervenants	pérennisation de l'emploi ?
Professionnaliser les intervenants en assurant l'esprit fédérateur	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plan de formation réalisé (type de formation, contenu...)</li> <li>2. Origine des stagiaires</li> <li>3. Echanges de pratiques réalisés entre les intervenants</li> </ol>	Les formations réalisés dans le cadre de l'expérimentation ont-elles tenu compte des enjeux autour de la jeunesse, du territoire, du rapport éducation formelle/non-formelle s'inscrivant dans les projets pédagogiques et l'acquisition de compétences.
Permettre aux associations de présenter une offre cohérente	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de réponses aux questionnaires</li> <li>2. Type d'activités proposées</li> <li>3. Nombre de réunions dirigées par la CC</li> <li>4. Nombres de contacts ou réunion entre les acteurs eux-mêmes</li> </ol>	<p>Quelle a été l'adhésion aux systèmes de valeurs utilisés comme références ? (intégration culturelle)</p> <p>Y-t-il eu une concordance entre les comportements individuels des associations et la norme collective (intégration normative) ?</p> <p>Quel a été le degré de liaison qui s'est établi entre les associations par la communication ? descendante, participative, collaborative ? (intégration communicative)</p> <p>L'action a-t-elle donné lieu à des échanges de service entre les associations elles-mêmes ? en termes de locaux, de matériels, de savoirs, d'intervenants ? (intégration fonctionnelle)</p>
Promouvoir les apports qualitatifs de l'éducation non formelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Type de compétences affichées sur le territoire</li> <li>2. Animations périscolaires sur la logique compétence.</li> </ol>	L'expérimentation a-t-elle permis une réflexion sur les valeurs, les objectifs, les ressources que représentent l'éducation populaire et la reconnaissance de ses apports ? Des effets inattendus, indirects, ont-ils lieu, et lesquels ?
Dynamiser le tissu associatif en assurant le renouvellement des générations	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evolution du nombre d'adhérents, de bénévoles, des inscriptions sur les activités, élargissement de bénévoles au-delà de la commune, origine des adhérents</li> <li>2. Impact sur l'emploi : nombre d'embauches réalisées, accueil de contrats aidés, service civique</li> </ol>	L'expérimentation a-t-elle structuré des dynamiques nouvelles, des actions nouvelles de développement du territoire ? Quelles ont-été les répercussions sur l'activité des associations ? L'expérimentation a-t-elle enclenché d'autres projets ? (départ en vacances, activité sportive, théâtre), L'action a-t-elle eu une incidence équipements sociaux, culturels, sportifs ?

Assurer l'attractivité du territoire par l'équité d'une offre culturelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evolution du nombre d'enfants inscrits au périscolaire</li> <li>2. Evolution du nombre d'élèves inscrits à l'école : mouvement en fonction de la qualité des activités.</li> </ol>	Comment l'action a-t-elle été perçue par la population ? La mise en œuvre d'activités de qualité a-t-elle provoqué l'adhésion des familles ?
--	--	--

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans

Si inférieur à trois ans, modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

## Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?

	<b>Accueil de loisirs périscolaire, dès lors qu'il y a école dans la journée.</b>		<b>Garderie périscolaire</b>
	Accueil de loisirs classique	Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT	Dans le cadre d'un PEDT
<b>Cadre réglementaire</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)	Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) Décret n°2013-707 du 2 août 2013 – convention PEDT	Les engagements concernant la sécurité des mineurs sont définis dans le PEDT.
<b>Taux d'encadrement</b>	Au minimum : 1 encadrant pour <b>10 enfants</b> de moins de 6 ans 1 encadrant pour <b>14 enfants</b> de 6 ans et plus	Au minimum : 1 encadrant pour <b>14 enfants</b> de moins de 6 ans 1 encadrant pour <b>18 enfants</b> de 6 ans et plus	Se rapprocher de: 1 encadrant pour <b>14 enfants</b> de moins de 6 ans 1 encadrant pour <b>18 enfants</b> de 6 ans et plus
<b>Durée d'ouverture</b>	<b>2 heures minimum</b> d'accueil par journée de fonctionnement	<b>1 heure minimum</b> d'accueil par journée de fonctionnement	Pas de durée minimale
<b>Intervenant extérieur</b>	<b>Non</b> comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé dans les taux d'encadrement	Comptabilisé avec les encadrants

<b>Souhaitez-vous déclarer l'accueil périscolaire ?</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Accueil de loisirs classique</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Matin</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Midi</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>NAP</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Après-midi</b>
<input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="checkbox"/> <b>Accueil de loisirs assoupli dans le cadre d'un PEDT</b> <input type="checkbox"/> <b>Matin</b> <input type="checkbox"/> <b>Midi</b> <input type="checkbox"/> <b>NAP</b> <input type="checkbox"/> <b>Après-midi</b>
<input type="checkbox"/> <b>Non</b>	<input type="checkbox"/> <b>Garderie périscolaire</b>

**Si vous avez répondu non ou si vous ne déclarez pas TOUS les temps périscolaires, vous choisissez de mettre en place une garderie périscolaire non déclarée, merci de renseigner l'ensemble des points de la page suivante.**

**Décret du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial :**

« préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. »

<b>1. L'encadrement</b>	
-Vous vous rapprochez d'un taux d'encadrement d'au minimum 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous demandez l'extrait de casier judiciaire n°3 pour toute personne intervenant auprès de mineurs dans le cadre des activités, se déroulant sur un mode de garderie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous définissez et mettez en place un plan de formation afin que l'équipe d'animation soit qualifiée en matière d'encadrement de mineurs.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>2. Activités sportives</b>	
-Vous mettez en place les activités physiques et sportives dans le respect de la réglementation définie par le code du sport	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>3. Coordination</b>	
-Vous désignez un référent par site pour coordonner les activités et intervenants du projet d'accueil.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants au cours des temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans le respect de l'organisation horaire retenue.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants entre le temps périscolaire et le temps familial.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>4. Communication du projet aux familles</b>	
-Vous informez les familles sur les conditions de mise en œuvre des intentions éducatives conduites sur le temps périscolaire.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous définissez dans un document nommé « <u>projet d'accueil</u> », en collaboration avec le référent du site, les conditions de réalisation du projet éducatif territorial.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>5. Locaux</b>	
-Vous accueillez les enfants dans des bâtiments respectant les normes sécurité incendie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>6. Suivi sanitaire</b>	
-Vous administrez des médicaments sans copie de l'ordonnance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous tenez les médicaments en sachet individuel nominatif et hors-portée des enfants (dans le cas de traitements).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous désignez au moins un référent sanitaire par site.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous avez prévu un lieu de couchage pour enfant malade (en fonction des possibilités).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>7. Fiches sanitaires de liaison</b>	
- Vous mettez en place une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant participant aux activités périscolaires.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>8. Assurances</b>	
-Vous souscrivez une assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>9. Trousse de secours et moyen d'alerte</b>	
-Vous formez les intervenants au protocole d'alerte et de sécurité adapté à chaque site.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-Vous disposez d'une trousse de secours par site.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-En cas de déplacement, vous disposez d'une trousse de secours et vous adaptez le protocole de sécurité.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## Signataires du projet

Le Maire, Denis PAYSANT	Le Préfet de Moselle : Nacer MEDDAH
Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale : Antoine CHALEIX	Le Directeur de la CAF de Moselle : Laurent PONTÉ

AUTRES SIGNATAIRES LE CAS ECHEANT

### **Informations complémentaires pour la procédure de signature du PEDT:**

1) Après avoir reçu un courrier d'**avis favorable** de la DDCS et de la DSDEN, il vous est possible d'organiser une manifestation officielle et d'inviter les différents signataires.

Il conviendra d'informer la préfecture, la DDCS et la DSDEN de la date de cette manifestation et de nous communiquer un exemplaire signé.

2) Vous pouvez confier votre PEDT à la DDCS qui se chargera de le faire signer par le biais ses navettes internes, dans ce cas, toujours après réception d'un **avis favorable**, vous nous transmettez le PEDT en deux exemplaires minimum déjà signés par le Maire ou le président de l'EPCI. (La DDCS en conservera un)

Liste des annexes si nécessaire (carte du territoire concerné, ...)

**Vous souhaitez nous contacter ?**

**i.** DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**ii.** *Service Jeunesse, Education Populaire et vie associative*

**Nicolas HAUSSY**

Conseiller technique et pédagogique – Accompagnement technique et pédagogique

Mail [nicolas.haussy@moselle.gouv.fr](mailto:nicolas.haussy@moselle.gouv.fr)

03.87.21.54.48

**iii.**

**iv.** DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

**Liliane SCHWINN Pierre DALMAR**

Division des écoles

Bureau DE1

Mail [ce.ia57-de1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia57-de1@ac-nancy-metz.fr)

03. 87 38 63 58

**v.** CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Pour joindre le **conseiller technique** d'action sociale de votre territoire

Mail [ctas.cafmetz@caf.cnafmail.fr](mailto:ctas.cafmetz@caf.cnafmail.fr)